

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

Centre Communal d'Action Sociale

Délibération 2023/08D

CCAS Repas à domicile - Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Président.

Membres en exercice	15
Présents	11
Représentés	1
Nombre de Votants	12
Pour	12
Contre	-
Abstention	-

Présents : M. Ludovic GERAUDIE, Mme Christine DESMAISONS, Mme Pauline MARANDE, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, M. Laurent COLONNA, M. Jean-Marie GRIGNON, Mme Christiane MAZABRAUD, M. Serge DUPUY, Mme Jeannine TOUMIEUX.

Représenté : M. Philippe POUGET par M. Jean-Marie GRIGNON

Excusées : Mme Géraldine BÉLÉZY, Mme Marie-France REMOND, Mme Monique MILBERGUE,

Madame Pauline MARANDE a été élue secrétaire de séance.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative n°01 au budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale Repas à domicile comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Article	Libellé	Montant
003		Excédent prévisionnel d'investissement	14 168,54 €
003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	14 168,54 €
		TOTAL	14 168,54 €

Recettes

Chapitre	Article	Libellé	Montant
001		Excédent d'investissement	14 168,54 €
001	001	Excédent d'investissement reporté	14 168,54 €
		TOTAL	14 168,54 €

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la décision modificative n°01 au budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale Repas à domicile proposée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
En Mairie, le 14 avril 2023
Le Président,
Ludovic GERAUDIE

Transmis à la préfecture le : 14 avril 2023
Publié le : 14 avril 2023

